

## **Le Parlement de la XIXème législature.**

Le Parlement de la République de Moldavie de la XIXème législature a été constitué suite aux élections parlementaires anticipées du 28 novembre 2010.

Pour participer à ce scrutin, ont été initialement enregistrés 40 concurrents électoraux, comprenant 20 partis et mouvements socio-politiques et 20 candidats indépendants. Durant la campagne un candidat indépendant s'est retiré de la course électorale, ce qui a réduit le nombre de concurrents à 39.

Les élections parlementaires anticipées se sont déroulées sur la base des modifications du Code électoral, opérées par le Parlement précédent, avec un seuil électoral établi pour les partis à 4%, pour les blocs électoraux de deux formations politiques – 7%, pour les blocs électoraux de trois et plusieurs formations politiques – 9%, et pour les candidats indépendants – de 2%. Le seuil minimum de participation aux élections anticipées a été réduit à un tiers du nombre des électeurs inscrits sur les listes électorales.

Suite au scrutin du 28 novembre 2010 le seuil électoral a été dépassé par 4 partis politiques : le Parti des Communistes de la République de Moldavie avec 42 députés, le Parti Libéral Démocrate de Moldavie – 32 députés, le Parti Démocrate de Moldavie - 15 députés, le Parti Libéral – 12 députés.

Conformément au Décret signé par le Président intérimaire de la République de Moldavie le 26 décembre 2010, le nouveau Parlement élu a été convoqué en première séance le 28 décembre 2010. A l'occasion de cette séance il a été annoncé la création de 4 groupes parlementaires – PCRM, PLDM, PDM et PL.

Le 30 décembre 2010 a été constituée la Coalition de centre-droite. L'Accord de constitution de l'Alliance pour l'Intégration Européenne - 2 a été signé par les chefs des partis PLDM, PDM et PL.

Durant la séance plénière du 30 décembre 2010, M. Marian Lupu a été élu comme Président du Parlement de la République de Moldavie. Il est devenu Président intérimaire de la République de Moldavie.

Le 16 mars 2012, le Parlement a réussi l'élection de M. Nicolae Timofti en fonction de Président de la République de Moldavie, mettant ainsi fin à une longue crise politique provoquée par le tergiversation de l'élection du Président de la république.

Le 25 avril 2013, par vote secret, a été révoqué de ses fonctions le Président du Parlement Marian Lupu.

Le 30 mai 2013, les députés des groupes parlementaires PLDM set PDM, ainsi que ceux du Parti Libéral Réformateur, ont signé l'Accord de constitution de la Coalition pour une Gouvernance Pro-Européenne.

Le même jour, le 30 mai 2013, dans le cadre de la séance plénière, M. Igor Corman a été élu à la fonction de Président du Parlement de la République de Moldavie.

Ce Parlement, par la volonté de la majorité parlementaire d'orientation pro-européenne, a adopté un nombre important d'actes législatifs en vue de l'accélération du parcours européen de la République de Moldavie. En a résulté, le 30 novembre 2013, dans le cadre du sommet du Partenariat oriental de Vilnius, le parafe de l'Accord d'Association entre la République de Moldavie et l'Union Européenne.

En avril 2014 l'Union Européenne a pris la décision finale concernant la libéralisation du régime des visas pour les citoyens de la République de Moldavie qui, depuis cette date, ont la possibilité de circuler sans visas dans les Etats de l'Union Européenne.

Le 2 juillet a eu lieu un événement historique crucial pour le Parlement de la République de Moldavie, où a été ratifié l'Accord d'Association avec l'Union Européenne avec le vote de 59 députés. Dans le cadre de la séance plénière du Parlement Européen du 13 novembre, à laquelle a été présent M. Igor Corman, Président du Parlement moldave, a été ratifié l'Accord d'Association avec la République de Moldavie.

Parmi les 28 Etats membres de l'UE, l'accord d'association RM-UE a été ratifié par 13 parlements nationaux. Le Bundestag allemand l'a ratifié en 1<sup>ère</sup> lecture.